



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

AR Prefecture

086-218602720-20220905-2022_43-DE
Reçu le 08/09/2022
Publié le 08/09/2022

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/08/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAËS, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN

2022-43 CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS – PROCEDURE D'AVANCEMENT DE GRADE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la procédure d'avancement de grade,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal de 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la procédure d'avancement de grade,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- La création à compter du 01/10/2022 de :
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal de 2^e classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.
Fait à Thuré le **06 SEP. 2022**

**Le Maire,
Dominique CHAINE**





TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2022
MAIRIE DE THURE

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP				
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents contractuels	Total	Non pourvu
Emplois fonctionnels								
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	0	1	0	0	0	1
Filière administrative								
Attaché territorial	A	1	0	1	0	1	1	0
Rédacteur territorial	B	1	0	1	0	0	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 2e classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	2	1 (20h)	3	3	0	3	0
Filière technique								
Agent de maîtrise principal de 2e classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	1 (28h)	1	0	0	0	1
Adjoint technique principal 2e classe	C	5	1 (28h)	6	5	0	5	1
Adjoint technique	C	9	2	11	11	0	11	0
Filière médico-sociale								
Assistant socio-éducatif	B	0	1	1	0	0	0	1
TOTAL		22	3	28	22	1	23	5

AR Prefecture

086-218602720-20220905-2022_43-DE
Reçu le 08/09/2022
Publié le 08/09/2022
